

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAYAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 15 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 4 Avril.

La situation intérieure de la France est bonne; les services financiers, trop longtemps réduits aux expédients provisoires par l'effet d'une crise sans précédent, ont repris leur assiette normale; le programme modéré du gouvernement s'est affirmé, le 16 mai n'est déjà qu'un souvenir, et la Constitution républicaine est devenue une forte et vivante réalité.

Après avoir constaté ce résultat, le *Temps* ajoute :

L'honneur de cette situation, si différente de celle où nous nous débattons il y a quatre mois, revient tout d'abord au pays : les pouvoirs publics n'ont fait qu'exécuter son verdict du 14 octobre, et c'est encore lui qui, pendant toute la session, a soutenu ses représentants, encouragé le gouvernement, stimulé le Sénat, par des élections partielles qui ne laissent aucun doute sur la persistance de ses volontés.

Mais on doit aussi savoir gré au gouvernement et aux Chambres d'avoir suivi comme ils l'ont fait la voie que leur traçait l'opinion. Il a fallu pour cela des efforts qui n'ont pas été sans quelques tiraillements, mais qui ont finalement tourné à l'honneur de tous les pouvoirs publics, car il n'en est pas un qui n'ait remporté quelque louable victoire sur lui-même. Le chef de l'Etat en a le premier donné l'exemple en rentrant loyalement dans la pratique un instant oubliée du devoir constitutionnel; ministre de la République, l'honorable M. Dufaure s'est aussi montré ministre républicain; le Sénat a triomphé de ses préjugés, la Chambre de ses entraînements. Les périodes de transition sont de leur nature ingrates et laborieuses, et celle qui s'achève n'a pas tout à fait échappé au sort commun; mais elle a eu du moins le double mérite de remplir convenablement sa tâche et d'améliorer un peu tout le monde.

Les partis hostiles et les journaux qui font profession de les servir n'ont pas moins que nous conscience de ces importants résultats; abandonnés par le Sénat, ils ont à peu près déserté le terrain des grandes luttes; ils se sont jetés pour la plupart dans la guerre d'escarmouches, et ils épuisent en se harcelant entre eux une bonne partie des munitions qu'ils avaient accumulées contre nous. Mais plus la situation est satisfaisante dans son ensemble, plus on doit veiller à ce que nul incident fâcheux ne vienne la compromettre. La République a largement et légitimement profité des fautes de ses adversaires; elle a justifié le mot de M. Thiers prédisant que l'avenir serait au plus sage; il lui reste à se maintenir et à se fortifier par les mêmes moyens, nous dirons volontiers par les mêmes vertus que celles qui l'ont fait établir: ses fautes, si elle en commettait, pourraient remettre en question les conquêtes qu'elle doit aux fautes d'autrui autant qu'à ses propres mérites.

Nous trouvons dans la France une lettre adressée à M. Emile de Girardin par M. Dugué de la Fauconnerie, député de l'Orne. Cette lettre porte pour titre le *Terrain légal*; elle contient un exposé politique qui est la formelle condamnation de l'appel au peuple, et reconnaît que le 16 mai a été fait à l'instigation des bonapartistes :

Après les élections de 1876, qui donnèrent la victoire aux républicains, j'exprimai hautement l'opinion qu'il fallait se placer sur le terrain légal, respecter la volonté nationale et laisser le pouvoir aux républicains. Tel ne fut pas le sentiment de mes amis. On soutint que la France avait été surprise, qu'elle n'avait pas statué en pleine connaissance de cause, et qu'il fallait l'interroger de nouveau. C'est de là qu'est venu le 16 Mai, auquel j'ai pris

part avec plus d'énergie peut-être que ceux qui l'avaient provoqué, estimant que, pour que cette bataille fût décisive, il fallait que chacune des armées en présence donnât toutes ses forces.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis. La France démocratique se prononce pour la République comme elle s'est prononcée autrefois pour l'Empire. Elle l'a dit avec une force, avec un éclat qui ne laisse place à aucune équivoque. Au nom de quel principe viendrais-je entraver la marche des affaires publiques?

Sans doute, j'eusse préféré que le suffrage universel fût directement consulté, mais l'on ne peut vraiment pas soutenir avec une apparence de raison que la même France qui envoie des républicains à la Chambre, dans les assemblées départementales, dans les conseils municipaux, se prononcera contre la République si elle était directement interrogée. Autant vaudrait dire que le suffrage universel n'a ni logique, ni bon sens, ni clairvoyance, et alors que deviendrait, je le demande, le principe fondamental de l'impérialisme?

Devant la décision du pays, il n'y a que deux partis à prendre pour les partisans du suffrage universel : l'abstention ou la soumission.

La soumission de M. Dugué de la Fauconnerie est logique, mais que vont dire le *Pays* et l'*Ordre*? Ce dernier journal ne pouvait être plus catégoriquement désavoué, et le désaveu est d'autant plus piquant qu'il émane du fondateur et de l'ancien directeur de l'organe inspiré par Rouher.

Comme tout cela indique bien le service, convoi et enterrement de l'impérialisme.

La question Anglo-Russe

(D'après le Journal des Débats.)

La solution par la guerre, du différend qui s'est élevé entre l'Angleterre et la Russie devient de plus en plus probable. Quelques personnes se demandent, sans parvenir à le bien comprendre, ce que veut l'Angleterre, quel objet elle poursuit et quels moyens elle compte employer pour l'atteindre. Veut-elle par hasard rétablir la domination turque dans les Balkans? Se propose-t-elle de détruire complètement l'œuvre accomplie par les Russes et d'empêcher l'émancipation des races chrétiennes? Son but enfin est-il de faire revivre purement et simplement le *statu quo ante bellum*, tant au point de vue administratif et politique qu'au point de vue territorial? S'il en était ainsi, l'Angleterre n'aurait certainement pas pour elle l'opinion de l'Europe, et, de plus, nous ne voyons pas comment elle s'y prendrait pour réaliser un pareil projet. Mais ce n'est pas là ce qu'elle veut. Sa conduite passée, son caractère pratique, la nature même de ses forces en sont une garantie suffisante.

L'Angleterre est trop sensée pour ne pas savoir qu'il y a des restaurations impossibles, et trop humaine pour les tenter. Elle sait aussi que la guerre dont la Russie sort victorieuse doit avoir des conséquences inévitables. Si on était résolu à ne pas accepter ces conséquences, il fallait empêcher à tout prix la guerre elle-même.

Le but de l'Angleterre est très-simple, parfaitement défini et restreint; elle veut amener la Russie à reconnaître que la question d'Orient est une question européenne et ne peut être résolue que par l'Europe. L'Angleterre a convié la Russie à se rendre à un Congrès où la ques-

tion serait discutée intégralement. La Russie s'y est refusée. Elle a cru qu'elle pouvait suffire seule à la tâche qu'elle a entreprise, et régler les affaires d'Orient à sa convenance et à son profit exclusifs. C'est de cette erreur que l'Angleterre se propose de la faire revenir. Elle est décidée à ne pas reconnaître le traité de San-Stefano et à empêcher par tous les moyens qu'il devienne un fait accompli. La Russie alors consentira sans doute à un Congrès où toutes les puissances entreraient sur un pied parfaitement égal, et où la situation en Orient sera réglée non pas dans l'intérêt de la Russie, mais dans l'intérêt général, sans oublier celui des populations chrétiennes des Balkans. Rien de plus, ni de moins.

Si tel est le but de l'Angleterre, a-t-elle les moyens de l'atteindre? Un mot fameux a été prononcé à Berlin : *Beati possidentes!* C'est dans les journaux de Berlin même que court aujourd'hui un autre mot : *Miseri possidentes!* L'Angleterre voudrait précisément passer du premier au second, ou plutôt y faire passer la Russie, en la maintenant dans un état d'inquiétude chronique sur la solidité d'une possession qui, troublée sans cesse, deviendrait à la longue intenable. Nous nous servons à dessein du mot chronique, parce que la guerre, si elle commence, durera longtemps et sera, pour ainsi dire, intermittente. La fortune des combattants ne se décidera pas sur un champ de bataille par de grands coups comme nous en avons vu. L'Angleterre ne rêve pas la gloire de battre les armées ou de prendre des forteresses russes; peut-être même n'est-elle pas outillée pour ce genre de lutte. Ce qu'elle veut, c'est épuiser la Russie en hommes et en argent par une guerre qu'elle fera durer aussi longtemps qu'il le faudra pour ruiner l'ennemi sans s'exposer elle-même à des pertes bien sensibles. On prête à M. de Bismarck un mot spirituel : Nous allons voir, aurait-il dit, « le duel de la baleine et de l'éléphant. »

Comment deux adversaires aussi dissemblables pourraient-ils s'aborder et trouver prise l'un sur l'autre.

Le mot de M. de Bismarck vaut exactement ce que valent les bons mots, mais pas davantage, et nous croyons, pour continuer la métaphore, que la baleine peut faire beaucoup de mal à l'éléphant. Elle ne sortira guère elle-même de son élément naturel, qui est la mer; mais elle obligera son lourd adversaire à rester inerte et armé dans un poste fort incommode. Toutes les nouvelles d'Orient s'accordent à dire que l'armée russe souffre déjà cruellement des épidémies et surtout du typhus; que sera-ce lorsque les ardeurs de l'été auront succédé aux premières chaleurs du printemps? La Russie sera obligée d'accumuler sur certains points des masses d'hommes qui n'y séjourneront pas impunément. Les concentrations sont commencées et, malgré leur nombre, les Russes éprouvent déjà de sérieux embarras : on annonce qu'ils ont invité les Serbes à occuper Sofia, afin de tenir disponibles leurs propres forces et de les diriger vers le Sud. Mais ce n'est pas seulement sur les rivages de la mer de Marmara que les Russes devront réunir des armées plus ou moins nombreuses; les Anglais, grâce à l'étendue de leur puissance maritime, menaceront bientôt tous les rivages russes; ils pénétreront

dans la Baltique et dans les mers septentrionales. Pour garder ses côtes et prévenir une descente dont le moment et le lieu seront toujours incertains, la Russie devra tenir sur pied des armées très considérables. Elle aura assez d'hommes peut-être pour réparer les pertes que les maladies lui causeront, mais aura-t-elle assez d'argent ou assez de crédit pour remplacer l'argent perdu? C'est là le point faible de la Russie et le point très fort de l'Angleterre!

La *Post* de Berlin parle du tribut de 5 milliards que la France a pu solder sans s'épuiser; 4 milliards, s'ils étaient nécessaires pour ses armements, ne coûteraient pas plus à l'Angleterre. La France a subi une saignée qui ne lui a pas fait grand mal; l'Angleterre serait dans le cas d'un homme robuste qui se couperait un morceau du doigt. Mais la Russie pourrait-elle soutenir longtemps ce duel au premier épuisé? Poser cette question n'est-ce pas la résoudre? On voit donc que si tel est le plan de campagne de l'Angleterre, il y a bien des chances pour qu'il réussisse et pour qu'il amène l'« embourbement » de la Russie dans les affaires d'Orient.

Guerre pour guerre, si nous nous plaçons non plus au point de vue de l'Angleterre et de la Russie, mais au nôtre et à celui du reste de l'Europe, celle-là causera dans les affaires générales moins de secousses et de perturbations que tout autre, ce qui, à la veille de notre Exposition universelle, n'est pas une considération à négliger.

L'Angleterre compte avant tout sur le temps comme allié, on comprend donc qu'elle ne se pressera pas de déclarer la guerre. Ce n'est pas elle qui prendra les devants; elle laissera à la Russie le soin de trouver un *casus belli*. Les Russes, d'après certaines dépêches, auraient mis déjà les Turcs en avant pour demander aux Anglais d'évacuer la mer de Marmara; il est probable qu'une sommation semblable sera renouvelée et que les Anglais continueront d'y faire la même réponse, à savoir qu'ils se retireront lorsque les Russes se seront éloignés de Constantinople. La guerre sortira un peu plus tôt ou un peu plus tard de cette difficulté, et alors, suivant toutes les apparences, le premier acte des Anglais sera de s'établir à Gallipoli, et celui des Russes d'entrer à Constantinople et de s'emparer de la rive européenne du Bosphore.

On ne voit pas trop quels sont les moyens offensifs ni défensifs de la Russie pour cette guerre d'épuisement, et si l'Angleterre l'entreprend froidement et la poursuit avec l'obstination patiente qui lui est propre, tout porte à croire qu'elle atteindra son but. La Russie alors reconnaîtrait le droit des puissances à résoudre en commun une question qui les intéresse toutes; et l'Angleterre, par une heureuse fatalité qui s'est rencontrée souvent dans son histoire, en défendant ses intérêts propres aurait sauvé ceux de l'Europe même et maintenu entre les nations l'équilibre qui assure leur liberté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} avril.

Vote, sans discussion et sans changement, de la loi sur l'amnistie telle que le Sénat l'a amendée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture sur le budget 1878 de crédits extraordinaires montant à la somme de 2,722,500 fr. affectés : 1° à l'indemnité de 10 0/0, allouée pendant la durée de l'Exposition universelle, aux agents de l'Etat dont les traitements ne dépassent pas 2,400 francs; 2° aux frais de représentations alloués à raison de l'Exposition au Président de la République et aux ministres.

M. Cantagrel rappelle, à cette occasion, qu'il a déposé une proposition de loi pour la restitution gratuite des dépôts faits au Mont-de-Piété du 16 mai au 14 décembre et ne dépassant pas la somme de 15 francs.

M. de Mailhé réplique à M. Cantagrel que la vraie charité n'a pas de date.

M. Robert Mitchell ramène la discussion, qui menaçait de s'égarer, sur le terrain du projet de loi en délibération. Il qualifie Paris de seconde ville de France et compare l'Exposition universelle française de 1878 à l'Exposition universelle américaine qui a eu lieu à Philadelphie.

Selon M. Robert Mitchell, la première ville de France est Versailles, où siègent les pouvoirs publics, comme la première ville d'Amérique est Washington, où résident le président, le Sénat et le Congrès.

M. Robert Mitchell conclut à ce que les ministres français ne reçoivent pas plus d'indemnité pour l'Exposition universelle de Paris que les ministres américains n'en ont reçu pour l'Exposition universelle de Philadelphie. Ce pouvait être spirituel, mais ce n'était pas sérieux.

En 1867, ajoute M. Robert Mitchell, Paris a contribué pour une somme de 6 millions aux frais de l'Exposition universelle. En 1878, il y contribuera pour 7 millions, mais on lui donne le palais du Trocadéro qui vaut davantage.

Ce seront donc, d'après M. Robert Mitchell, les paysans français qui paieront cette Exposition, où ils ne viendront pas.

Cet argument vaut celui de M. de Lorgeril, demandant que l'Etat ne subventionne pas l'Opéra, parce que les pêcheurs bretons n'assistent pas aux représentations qu'on y donne.

Les différents articles du projet de loi sont successivement adoptés sans changement. Les crédits votés sont de 500,000 fr. pour le président de la République; de 250,000 fr. pour le ministre des affaires étrangères; de 250,000 fr. pour le ministre de l'agriculture et du commerce; de 100,000 fr. pour chacun des autres ministres et de 50,000 fr. pour le préfet de la Seine.

Sur la proposition de M. Constant, et, malgré l'opposition du gouvernement et de la commission, la Chambre a voté, à la majorité de 241 voix, contre 126, sur 367 votants, un crédit additionnel de 500,000 fr. à employer en subventions aux conseils généraux et aux conseils communaux qui auront alloué des fonds sur leur budget pour envoyer des ouvriers à l'Exposition universelle.

Le projet de loi est ensuite adopté dans son ensemble par 317 voix, contre 49, sur 336.

Séance du 2 avril.

La Chambre a reçu communication du projet de budget des dépenses et des recettes pour 1879. Elle a voté sans changement, après un long débat, le projet de loi sur l'état de siège.

Au commencement de la séance, M. le baron Haussmann, dont M. Nadaud avait violemment attaqué la veille l'administration municipale, a répondu, aux applaudissements d'une partie de la Chambre, à ces injustes critiques.

M. le baron Haussmann a montré que le Conseil municipal actuel n'avait rien trouvé de mieux à faire dans l'intérieur de la ville que de s'emparer des plans qu'il avait dressés et exécutés en partie pour la transformation, l'embellissement, l'amélioration et l'assainissement de Paris, et de les continuer.

La loi sur l'état de siège avait fait monter à la tribune M. Dufaure.

Le Constitutionnel dit à ce propos : « Le président du conseil n'a prononcé que quelques paroles, mais elles ont produit dans l'Assemblée une vive impression. »

M. Dufaure a jeté un regard au-delà de nos frontières et son front s'est assombri : « Au nom du ciel, messieurs, a-t-il dit, au nom du ciel, ne désarmez pas l'autorité militaire ! Le lendemain est incertain ; tout en croyant fermement à la paix, il faut tout prévoir, et qui vous dit que l'étranger ne fomenterait pas, chez nous, à un moment donné, des séditions contre lesquelles l'autorité militaire serait impuissante, sans l'état de siège. »

SÉNAT

Pendant plusieurs séances le Sénat a expédié diverses lois d'affaires urgentes.

Séance du 2 avril.

M. Lafond de Saint-Mur appelle l'attention du gouvernement sur les intérêts considérables pour nos nationaux qui sont en cause par l'état actuel de la question d'Orient.

Aurons-nous, dit-il, ou n'aurons-nous pas un congrès ? Y aura-t-il une guerre entre la Russie

et l'Angleterre.

L'orateur n'examine pas cette question; mais il n'est personne, ajoute-t-il, qui ne se préoccupe de la solution que la Russie entend donner à l'affaire de l'emprunt turc.

Il demande des explications à ce sujet au ministre des affaires étrangères.

M. Waddington répond qu'en face d'événements aussi graves que ceux qui se passent en Orient, il est impossible au gouvernement de donner une réponse précise.

Tout ce que je puis déclarer, ajoute-t-il, c'est que si, par la suite, un congrès se réunissait, et si nous trouvions un accord avec d'autres puissances intéressées comme nous, cette question serait peut-être de celles qui pourraient être soumises à ce congrès.

Le Sénat décide qu'il s'ajourne au 29 avril prochain, à l'occasion des vacances de Pâques et de la réunion des conseils généraux.

La discussion du projet de loi relatif aux indemnités pour frais de représentation extraordinaire à allouer au président de la République et aux ministres se trouve renvoyée à la rentrée.

ORIENT

La circulaire de lord Salisbury, que nous avons annoncée par dépêche, est la première appréciation qu'ait donnée officiellement l'Angleterre du traité de San Stefano. Jusqu'à présent, le gouvernement anglais s'était borné à discuter la procédure à suivre au congrès. Il réservait la question de fond, en gardant le silence sur le traité lui-même. Mais l'échec temporaire ou définitif du projet de congrès ne permettant plus à l'Angleterre d'exprimer de vive voix, par l'organe de son représentant au congrès, son appréciation du dispositif du traité, il était naturel qu'elle fit connaître, par circulaire diplomatique, ses objections au traité de San Stefano.

Le marquis de Salisbury, reproduit, dans sa circulaire, l'argumentation connue du gouvernement anglais sur la nécessité d'une discussion complète du traité au congrès, et il déclare que, la Russie ne consentant pas à participer à la discussion de tous les articles, le gouvernement britannique ne juge pas à propos d'aller au congrès, mais la partie neuve, et par suite la plus intéressante de la circulaire, est celle où se trouvent indiquées les critiques de l'Angleterre sur le dispositif du traité.

La circulaire constate que le traité de San Stefano assurerait à la Russie la prépondérance dans la Turquie d'Europe, la domination de la mer Noire et la sujétion de la Turquie. Une grande Bulgarie, dont les institutions seraient fondées et l'administration organisée par les Russes et à la mode russe, resterait nécessairement sous le contrôle de la Russie. La rétrocession de la Bessarabie, les ports accordés à la Bulgarie, l'annexion de Batoum donneraient à la Russie la maîtrise de la mer Noire, et lui permettraient d'interrompre le commerce de l'Europe. En face d'elle, la Russie n'aurait, dans la péninsule des Balkans, qu'une Turquie devenue incapable de lui résister, et découpée en tronçons qu'elle ne pourrait administrer parce qu'ils seraient isolés les uns des autres, et qui tomberaient dans l'anarchie; une Turquie que l'exagération de l'indemnité de guerre et l'impossibilité de la payer mettraient sous la dépendance de la Russie.

A ces critiques fondamentales se joignent, dans la circulaire beaucoup d'autres objections. L'une d'elle est déjà exprimée avec clarté dans l'analyse télégraphique. Elle porte sur la prépondérance accordée à la race slave, dans laquelle la race grecque se trouverait en quelque sorte noyée.

Le Morning Post voit dans la circulaire du marquis de Salisbury « un acte d'accusation contre le traité de San Stefano ». Cette circulaire est au moins un refus à peu près complet des stipulations de ce traité. L'œuvre tentée à San Stefano n'est pas plus acceptée à Londres qu'elle ne l'a été à Vienne, lorsque le général Ignatieff est venu l'expliquer et en demander l'approbation.

L'échec de la mission du général Ignatieff n'est plus douteux.

Voici le texte du Message adressé au Parlement par la reine d'Angleterre :

L'état actuel des affaires publiques en Orient et la nécessité qui en résulte de prendre des mesures pour le maintien de la paix et la protection des intérêts de l'empire ayant paru constituer dans l'esprit de Sa Majesté le cas « d'occurrence extraordinaire » tel qu'il est défini par les actes constitutionnels du Parlement, en vue de ces considérations, Sa Majesté a jugé convenable d'aviser à l'adoption de mesures additionnelles dans l'intérêt du service public.

En conséquence, conformément aux dispositions des actes dont il s'agit, Sa Majesté a pensé qu'il était bon de communiquer à la Chambre des communes qu'elle a l'intention d'appeler les forces de la réserve de l'armée active et celles de la réserve de la milice, ou telle partie de ces forces que Sa Majesté jugera nécessaires au service actif. (Applaudissements)

INFORMATIONS

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL DE GESLIN

Une querelle avait eu lieu, dans un petit bal de barrière du boulevard Rochechouart. Des coups avaient été échangés. Le général de Geslin a porté les faits à la connaissance des troupes placées sous son commandement, par un ordre du jour dont l'Estafette reproduit les termes :

Les gardes de service au bal Carliou ont été requis pour expulser de cet établissement une femme qui y troublait l'ordre et qui a frappé, à plusieurs reprises, les gardes qui la conduisaient au poste.

Chemin faisant, un électeur a cherché à amener la foule contre les gardes, les a traité d'assassins et a saisi l'un d'eux par le bras en essayant de faire évader la prévenue.

Le garde a dégainé et a donné un coup de poignée de sabre sur la tête de cet individu et lui a fait une légère blessure.

Le général approuve la conduite du garde et n'aurait nullement regretté que le coup laissât des traces plus sérieuses.

Paris, le 29 mars 1878.

Signé : DE GESLIN.

Une décision ministérielle nomme M. le général de brigade Filippi commandant de la place de Paris en remplacement de M. Geslin appelé à d'autres fonctions.

Le Journal officiel publie un décret nommant M. Pétiton, procureur-général à Douai, avocat-général à la cour de cassation, en remplacement de M. Godelle.

Le Journal officiel publie les nominations suivantes :

M. le général Durand de Villiers est nommé directeur supérieur des travaux de défense de Paris, en remplacement du général Dubost, admis dans le cadre de réserve.

M. le général Chareten est nommé président du comité des fortifications.

M. Léon Renault est nommé membre du conseil supérieur des prisons.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. Bardoux a présenté un projet de loi portant ouverture au ministère de l'instruction publique d'un crédit de 108,000 francs destinés à compléter à 500 francs la pension des instituteurs primaires.

Par arrêté du préfet du Lot en date du 1^{er} avril 1878, les électeurs commerçants de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le dimanche, 14 avril courant, à deux heures du soir, à l'effet de procéder à l'élection d'un juge suppléant au tribunal de commerce de Cahors, en remplacement de M. Cayla, Cahors, nommé juge.

ORPHÉON DE CAHORS.

Dimanche prochain, 7 avril, l'Orphéon de Cahors donnera à ses membres patrons son premier concert de l'année 1878.

La musique du 7^e de ligne fera entendre deux ouvertures; l'Orphéon chantera trois chœurs;

la troupe artistique, qui va donner pendant trois mois des représentations sur notre théâtre, a offert dans cette circonstance deux comédies : *Fais ce que dois* de François Coppée, et *Un caprice* d'Alfred de Musset.

Le choix de ce spectacle, fait spécialement pour les dames, attirera, nous n'en doutons point, un nombreux auditoire qui pourra juger s'il doit suivre les représentations de la nouvelle troupe et assurer ainsi à la ville de Cahors des représentations théâtrales pour l'hiver prochain.

L'affiche du jour fera connaître les détails du programme.

La Société de Secours mutuels se réunira en assemblée générale, dimanche prochain, 7 avril dans le lieu ordinaire de ses séances.

A neuf heures, elle assistera à une messe célébrée à l'intention des membres décédés.

La Société rentrera ensuite à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre le compte-rendu des opérations trimestrielles.

Le *Messageur du Midi* annonce que M. le directeur général des contributions indirectes a dû conférer avec MM. Emmanuel Arago, Devès et Pagézy, pour établir une entente qui aboutirait à la présentation d'un projet de loi autorisant le vinage à prix très réduit, comme conséquence de l'abaissement du droit d'entrée sur les vins d'Espagne.

Ces renseignements du *Messageur du Midi*, confirment les informations que nous avons déjà données. La situation vinicole deviendra difficile pour le Lot, si des efforts pressants ne sont pas faits par tous les départements intéressés. Le malheur de cette situation, c'est que MM. de Valon, Granier de Cassagnac et de Bouville ont considéré, à l'avance, notre cause comme perdue, et qu'ils ont fourni des armes contre nous-même.

THÉÂTRE DE CAHORS

La troupe dramatique d'Auch, sous la direction de M. Jules Morvan, fera ses débuts sur notre scène le jeudi 11 avril courant.

Répertoire : Comédie, Drame, Vaudeville et Opérette.

Les rivières sont presque partout en crue : la Loire, le Cher, le Loir ont débordé sur quelques points.

Environ 500 ouvriers ont repris le travail à Decazeville. — Le nombre de grévistes diminue chaque jour.

Nous lisons dans l'*Avenir de la Dordogne* : Jeudi, vers trois heures, la gendarmerie a arrêté, chez M. Mazeau, armurier, un homme âgé d'environ 25 ans, soupçonné d'assassinat. Cet individu voulait vendre un revolver encore tout chargé.

Au dire de l'armurier, cette arme avait pu servir il y a 4 à 5 jours.

De nouvelles informations nous permettraient sans doute de donner des renseignements plus complets et plus précis.

Un curieux procès.

Nous lisons dans le *Messageur de Toulouse* : Nous avons parlé, dans un de nos précédents numéros, d'un procès qui s'était élevé entre deux paysans de Rivière-Volvestre. — Il s'agissait d'une vache achetée pour une somme de 500 francs.

Les deux contractants s'étaient retirés dans un coin. Le paiement avait été effectué de la façon suivante : l'acquéreur avait placé sur une borne vingt pièces de 20 francs et un billet de banque de 100 francs ; il tenait la vache par le licol. Avant même que le vendeur eût pris le montant de la somme, la vache avala le billet de banque.

Le juge de paix a décidé qu'au moment où la vache a mangé le billet, le contrat était parfait ; que dès lors, l'acquéreur était propriétaire de l'objet vendu, et le vendeur propriétaire du prix.

La question se posait de savoir s'il fallait appliquer la maxime : *Res perit domino*, et déclarer dès lors que l'acquéreur, devenu proprié-

taire des écus, en devait supporter la perte ; ou bien s'il ne fallait pas appliquer cet autre principe de droit que le propriétaire d'un animal est civilement responsable du dommage causé par lui.

M. le juge de paix s'est arrêté à ce dernier système en déclarant que l'acquéreur, propriétaire de la vache, n'avait pas suffisamment surveillé celle-ci, et qu'il devait supporter les conséquences de ce défaut de surveillance.

M. le juge de paix a donc condamné l'acquéreur à payer de nouveau la somme de 100 francs au vendeur.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision, aussi ingénieuse que juridique. M. L...

La température.

Les rigueurs atmosphériques hors de saison ont causé, dit le Mémorial d'Aix de grands dommages dans nos campagnes. Il a fortement gelé dimanche et surtout lundi au matin. Les amandiers, les abricotiers, les pêches et en général, les fruits à noyaux ont beaucoup souffert et ont péri en très grande partie.

L'hiver, dit le Moniteur du Calvados, paraît n'avoir tenu nul compte de la signification de coq qui lui a été faite par le printemps, car cette nuit il a reparu inopinément. La neige est tombée avec une certaine intensité durant plusieurs heures. Ce matin au point du jour, les toits étaient blanchis comme en plein mois de décembre.

Le temps a changé hier, dans l'après-midi, dit l'Echo de la Dordogne, les vents qui soufflaient depuis plusieurs jours du Nord et de l'est ont tourné brusquement au nord-ouest, et nous ont amené de gros nuages noirs chargés d'eau et de neige.

Bordeaux est en plines giboulées. Le soleil alterne avec la pluie et la grêle ; le temps s'éclaircit et s'assombrit dans la même minute. Hier matin, il est même tombé de la neige, et le froid était vif.

Nous lisons dans le Conservateur du Gers :

C'est à tort qu'on avait fait courir le bruit de la mort de l'assassin de Plaisance.

Gardé à vue par un poste de soldats du 88^e de ligne, le misérable est toujours à l'hôpital de Mirande, et voici les renseignements que donne le Messager sur l'état de ce grand criminel :

Les blessures de l'assassin Courtade sont horribles. L'arme à feu dont il s'est servi pour se suicider était chargée avec du gros plomb double zéro. L'arme ayant dévié, sans doute, la cervelle n'a pas été atteinte; mais la mâchoire, le nez, une grande partie de la bouche et de la langue ont été enlevés par les projectiles. Il a, au-dessous du nez, à la place où était la bouche, un trou énorme qui le rend effrayant à voir. C'est par ce trou qu'on introduit dans son estomac du bouillon et quelques aliments liquides qui soutiennent ses forces.

Les médecins qui le soignent croient qu'il vivra, si aucun accident ne survient. Malheureusement il n'en sera pas ainsi pour la cinquième victime du massacre de Plaisance; on assure, en effet, que la malheureuse femme Dulin a succombé aux suites de sa blessure et aux terribles souvenirs qui l'obsédaient.

Ephémérides du Quercy.

3 avril 257. — Le pape Sixte II, nommé premier évêque de Cahors, Genuilphe. Ce nouveau prélat prêcha la nouvelle religion dans le Quercy; il convertit au christianisme la plupart des habitants, et jette les fondements de l'église de Cahors.

4 avril 589. — L'invasion de Charles-Martel en Aquitaine, amène de nouveaux désastres dans la province du Quercy. Pépin-le-Bref, devenu roi, réunit à la couronne toute l'Aquitaine, après une guerre de plusieurs années, dont le Quercy ressentit les inévitables maheurs.

Pour la chronique locale : A. Iaytou.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 4 mars, 10 h. matin.

On assure que M. le ministre des finances aurait déclaré que la loi sur la réforme postale serait appliquée aussitôt après sa promulgation à l'Officiel.

Paris, 4 avril, 11 h. 55 matin.

Hier, la Chambre des députés s'est ajournée au 29 avril.

Rien de nouveau sur l'Orient. Même incertitude sur la possibilité de la réunion du Congrès.

Tous les journaux s'occupent de la révocation du général de Geslin.

Bourse de Paris

Cours du 4 avril.

Rente 3 p. %/..... 71.50
— 4 1/2 p. %/..... 102.00
— 5 p. %/..... 108.50

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLÔTURE du 3 avril, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. %.

ETUDE de M^e BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon.

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

1^o Par acte passé devant M^e Carrié, notaire à Montcuq, le onze avril mil huit cent soixante-quatorze, la dame Ursule-Zulma Bosredon, sans profession, veuve de M. Jean-Paul David, demeurant au chef-lieu de la commune de Saint-Matré, canton de Montcuq et le sieur Théophile David, fils, docteur en médecine, demeurant au château de Floiras, commune de Belaye, canton de Luzech, d'une part;

Ont cédé par voie d'échange : Au sieur Pierre Pax, plus jeune, propriétaire, demeurant au lieu de Nongayrède, commune de Lebreil, canton dudit Montcuq, d'autre part :

1^o Un entier immeuble en nature de terre labourable, appelé Pièce redonde, d'une contenance approximative de quatre-vingt sept ares, formant le numéro 13, section A, série 6, du plan cadastral de la commune de Montlauzun;

2^o Une entière vigne contigue à l'immeuble précédent, situé audit lieu de Pièce redonde, d'une contenance approximative de vingt-trois ares, formant le numéro 45, section A, série 6, dudit plan cadastral, les deux immeubles ci-dessus confrontant de deux côtés à chemin public dit du Trescol, d'autre côté, audit Pax et d'autre côté à propriété de Bosredon aîné, à terre restante et à propriété dudit Pax;

3^o Un entier immeuble en nature de pré situé au lieu de Lasboulvènes-Hautes et Plantou, commune de Montlauzun, d'une contenance de vingt-deux ares quatre-vingts centiares environ, formant le numéro 39, section A, série 5, dudit plan;

4^o Un entier immeuble moins une contenance de trente-huit ares soixante-dix centiares en nature de terre labourable, située audit lieu de Lasboulvènes-Hautes, formant le numéro 71, section A, série 5 dudit plan de la commune de Montlauzun avec explication que la contenance réservée sera prise sur le cap Martel qui s'avance entre les numéros 40 et 57 dudit plan, et la ligne divisoire entre la contenance cédée et celle restante, sera le prolongement direct de celle qui sépare la terre vendue de la propriété de Montagnac aîné, vers le pré ci-dessus cédé, de manière à ce que la contenance abandonnée soit de deux hectares vingt-et-un ares environ;

2^o Par acte passé devant M^e Carrié, notaire à Montcuq, le onze avril 1874; ladite veuve David et ledit Théophile David, son fils.

Ont vendu : A Jean-Pierre Bonal, propriétaire, demeurant au lieu de Laplanette, commune de Montlauzun, canton de Montcuq.

Et au prix de trois mille francs. Un entier immeuble en nature de terre labourable et vigne, situé au lieu de Lasboulvènes-Basses, d'une contenance approximative de deux hectares, six ares, cinquante-cinq centiares formant les numéros 9 et 10, section D, série 3 du plan cadastral de ladite commune de Montlauzun, confrontant dans son ensemble d'un côté à Pierre Pax, d'autre côté à Bonal, forgeron, d'autre côté à

chemin public et d'autre côté à ruisseau de Lassalles;

3^o Par acte passé devant M^e Saux, notaire à Montcuq, le onze avril mil huit cent soixante-quatorze.

Ladite veuve David et son fils, Ont vendu :

A Jean Borredon, cadet, propriétaire, demeurant au lieu de Lacabane, commune de Montlauzun, canton de Montcuq,

Et au prix de quatre mille francs, 1^o Une entière pièce de terre labourable séparée en deux articles par un fossé, situé au lieu appelé Rivalet et le Pesquier, inscrite au cadastre sous les numéros 30 et 31 section A, série 5, d'une contenance cadastrale de soixante-deux ares trente centiares;

2^o Une parcelle de terre labourable et vigne contigues à l'article précédent, d'une contenance de dix ares environ, faisant partie du numéro 18 du plan cadastral, confrontant du levant à la route de Montlauzun à Lebreil, du midi à Pierre Pax, du couchant à l'article ci-dessus porté au plan sous le numéro 30 et à l'acquéreur, et du nord à ce dernier;

3^o Une autre petite parcelle de vigne appelée le Grand chemin, située au-dessous de la route, d'une contenance de dix ares environ, faisant partie du numéro 23 du plan, section A, série 5, confrontant du levant à ladite route et des autres côtés à l'acquéreur;

4^o Une pointe de friche située au lieu appelé la Cabane, d'une contenance de quinze ares environ faisant partie du numéro 14 du plan, section A, série 8, la ligne divisoire de la partie vendue à la terre restante sera formée par un ligne droite, partant de l'angle du numéro 12 du plan et allant directement à l'angle du numéro 13, du même plan; ces numéros 12 et 13 sont la propriété du sieur Lapéze, et les deux angles qui doivent recevoir la ligne divisoire sont les deux plus rapprochés desdits numéros 12 et 13.

Tous les susdits biens immeubles sont situés dans la commune de Montlauzun;

4^o Par acte passé devant M^e Saux, notaire à Montcuq, le onze avril mil huit cent soixante-quatorze;

Ladite veuve David et son fils, Ont vendu :

A Etienne Correch propriétaire, demeurant au lieu des granges commune de Montlauzun, Et au prix de onze mille cinq cent francs,

Une entière pièce de terre labourable appelée Magounelles et l'île, d'une contenance garantie de trois hectares trente ares, inscrite au plan cadastral de la commune de Montlauzun, sous le numéro 3, section B, série 1, néanmoins ledit immeuble est vendu par forme de corps;

5^o Enfin, par acte passé devant M^e Saux, notaire à Montcuq, le trois mars mil huit cent soixante-dix-sept,

Ladite dame David et son fils, Ont vendu :

Au sieur Pierre Bach, propriétaire, demeurant et domicilié à Saint-Hypolithe, commune de Bouloc, canton de Lauzerte (Tarn-et-Garonne),

Au prix de deux mille francs,

Un entier immeuble consistant en terre et vigne, situé au lieu appelé le Grand-Chemin, numéros 23 et 24 du plan cadastral de la commune de Montlauzun, confrontant d'un côté à la nouvelle route passant par Borredon, d'autre côté à un ancien chemin, d'autre côté à l'acquéreur et d'autre côté à Borredon, avec toutes ses servitudes actives et passives, apparentes ou cachées.

Cinq copies collationnées de ces actes d'échange et de vente ont été déposées au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-sept février mil huit cent soixante-dix-huit, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier, a été signifié : 1^o à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, et 2^o à dame Marie-Thérèse-Aglaée-Marguerite de Bercegol du Moulin, sans profession, épouse dudit Théophile David, demeurant ensemble audit château de Floiras, commune de Belaye, vendeur.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

L. BOUSQUET.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 4 avril 1878. (22)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

VIII

LES TERREURS DE GUILLAUME LE SOT

Ah ! s'écria-t-elle, ils l'ont brisé, c'est sûr, par quelque piège infâme, quelque liqueur maudite... Quand ? ou ?... Et, se frappant le front tout à coup : — Ce vin... c'est cela... ce vin d'hier qu'il a bu, et Madeleine aussi, et celui-là aussi, dit-elle en désignant Letrapu endormi, et saisissant le petit homme au collet, c'est ce qui est cause de tout. — Mon vin, fit Lapoulette avec un air ingénu, il tape un peu, c'est vrai, mais il est innocent comme les anges du bon Dieu. — Mariette le tenait toujours.

— Je n'en ai pas bu, répartit-elle, et c'est pour cela qu'il ne m'est rien arrivé. Je comprends votre insistance pour m'en faire boire. Ah ! vous êtes un coquin, dit-elle en le secouant convulsivement, un misérable vendu pour faire commettre un rapt, et vous aller me rendre ma fille, ou vous ne sortirez pas vivant de mes mains. — Mais vous vous trompez, madame Taupier, vous vous trompez. — Oh ! non, je sais ce que je dis. — Du tout, du tout. Si c'était mon vin qui eût produit cet effet, je dormirais aussi. — A d'autres, maudit compère, à d'autres ! Rends-moi ma fille ! — Je vous répète que mon vin c'est l'agneau qui vient de naître. Est-ce que je suis malade enfin, moi ? — Pardieu ! tu renversais ton verre au lieu de boire. — La douleur vous égare, madame Taupier ; vous avez mal vu. — La douleur ne m'égare pas, et je suis sûr de mes yeux. Rends-moi ma fille, te dis-je ! — Mais lâchez-moi, madame Taupier, lâchez-moi ! — Te lâcher ! Attends !... Et d'une main nerveuse, la mère Taupier souleva Lapoulette, mince et fluet, et le lança par la trappe dans la pièce plus bas. — Là nous nous expliquerons mieux,

rugit la lionne en descendant rapidement. Mais si rapidement qu'elle descendit, Lapoulette avait touché le carreau avant elle ; il était tombé comme une pelotte sans se faire grand mal, et, jugeant que le moment n'était guère bien choisi pour converser avec la mère de Madeleine, il roula jusqu'à la porte et disparut dans l'escalier, puis dans la rue. — Durant tout ce temps, Guillaume, tapi dans un coin, cherchait à coordonner ses idées. Cette avalanche qui vint tomber près de lui le rendit à ses terreurs. Déjà il voyait le comte, son acquéreur, sur le chemin de la Bastille ; mais en songeant que Lapoulette pouvait être l'agent du Hollandais et, par conséquent, qu'il allait sans doute lui rapporter que lui, Guillaume, avait tourné à l'ennemi, il vit se dresser de nouveau le gibet qui s'était éloigné un instant de son esprit. — La corde ! la corde ! murmura-t-il sourdement. J'aurai bien de la peine à échapper. Il fut tiré de ses sinistres pensées par la voix de la veuve qui disait : — Oui, je suis entourée de traîtres, ce Jacques est un scélérat, et il n'était pas seul... Guillaume, oui, vous dit-elle en le regardant en face dans son coin, vous aussi vous êtes un complice de ces brigands ! — Moi, fit Guillaume et approchant, peu

assuré. — Vous me l'avez dit, ils vous ont trompé... ils vous ont enfermé... — Donc que je ne trame rien avec eux. — Il y a quelque chose de louche. Ils se seront méfiés de vous, et vous savez bien certainement où ils ont conduit Madeleine. — Qui donc me l'aurait dit ? — Eux ! — Est-ce que je suis avec ces gens-là ? — Tenez, vous mentez. Parlez ! Oh ! parlez ! ou je vais de ce pas amener tout le quartier et vous faire pendre au premier arbre que je rencontrerai. — Quand je disais, fit Guillaume livré à ses terreurs. — Mariette devenait réellement folle. La pauvre femme quitta Guillaume et entra dans le cabinet où naguère était sa fille. — A la vue du lit défait, des vêtements épars, du désordre de cette chambre, elle poussa un cri et tomba sans connaissance sur le sol. — Guillaume, qui avait entendu le bruit de la chute d'un corps, alla s'assurer que Mariette n'était qu'évanouie, il la déposa sur le lit, puis rejutant un peu ses chaussures et sa houppelande, il quitta cette malheureuse maison. — Les intentions de Guillaume le Sot, en sortant, étaient excellentes. — Retrouver Madeleine et rendre ainsi le

reposa la mère Taupier, réparer sa faute vis-à-vis des deux femmes, le tout sans courir pour lui-même des risques trop grands, tel était ce qu'il voulait faire. — Si son vouloir était bon, il faut avouer que l'exécution n'était pas facile. — Il résolut d'y réfléchir entre deux draps, et pour cela traversa le carrefour afin de rentrer chez lui. — Sa nuit avait été assez agitée, il pouvait bien prendre du repos. — Lorsqu'il chercha à introduire la clef dans la serrure, il fut fort surpris de voir la porte s'ouvrir toute grande sous la simple pression de sa main. — Il crut qu'il allait, lui aussi, se trouver mal. — C'est que Guillaume était un avare et qu'il craignait pour ses écus. — Sa surprise continua lorsqu'il vit de la lumière chez lui et deux hommes qui lui dirent assez rudement : — Que venez-vous faire ici ? Passez votre chemin. — Ces hommes, vêtus en ouvriers, jouaient aux dés sur une table. — Guillaume est un frisson. — Je rentre chez moi, dit-il. — Chez vous ? Allons donc ! On nous a logés ici et nous y restons. — Qui donc a pu vous y loger ? balbutia l'avare. (A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
rendue sans mé-
decine, sans purges et sans frais, par la délicieuse fa-
rine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainault), de vingt années de dyspepsie. — Dartres ; M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revaléscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opioïdée. — N° 48, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydroisie et constipation. — N° 49, 522 : M.

Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revaléscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revaléscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de Goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

8

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 39 (30 mars).

Le téléphone et le phonographe, par M. W. H. Preece. — Exposition universelle de 1878, par M. G. Mayer. — L'étude de la biologie, par M. Th. H. Huxley. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 39 (30 mars).

Le travail, d'après M. S. Mony, par M. Paul Lafitte. — La personnalité morale et la politique

de Shakespeare dans son théâtre, par M. Paul Staffer. — La légende de l'an mil, par M. Raoul Rosières. — L'anarchie spontanée en 1789. — Réponse à M. Taine, par M. A. Gazier. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Z***. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements.

— Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements.

Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Nous devons à la vérité de constater que tous les médecins qui ont prescrit à leurs malades les **Cigarettes indiennes de Grimault et Co**, sont unanimes à déclarer que l'effet de ce médicament est merveilleux contre l'asthme, l'oppression, les catarrhes, l'inflammation des muqueuses, du nez, du palais et des bronches.

Extrait de la Gazette médicale de Vienne (Autriche).

Librairie FIRMIN DIDOT, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} Emmeline Raymond

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages de la *Mode illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils, tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT, et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque

numéro.

3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

La Maladie de tout le monde.

On rencontre chaque jour beaucoup de personnes pâles, tristes, abattues, qui, se plaignant d'éprouver des faiblesses, des défaillances, de n'avoir ni force, ni énergie, ni appétit, n'ont cependant aucun organe essentiel de lésé et continuent à se trainer ainsi, en s'affaiblissant de plus en plus, jusqu'à ce que mort s'ensuive. — « Ces personnes sont faibles, délicates, entend-on dire, mais point malades. » — Erreur ! elles sont alémiqnes.

Les causes de cette anémie sont diverses : une alimentation mal comprise, une habitation sombre ou humide, de mauvaises habitudes de jeunesse, les excès de plaisir, les travaux physiques ou intellectuels exagérés, les veilles prolongées, les chagrins, les contrariétés répétées, la jalousie, bref, toutes les causes morales ou physiques pouvant débilitier et affaiblir l'organisme.

La personne atteinte ne présente pourtant aucun symptôme bien apparent qui l'oblige à suliter. Le corps miné sourdement, sans défense, sans forces pour réagir, va se trouver alors à la merci de la première maladie venue.

L'emploi du Fer Bravais est alors tout indiqué. Au bout de quelques temps, sous son influence, les couleurs reviennent avec la fraîcheur du teint, l'appétit augmente, la santé est promptement rétablie.

On trouve les gouttes concentrées de Fer Bravais dans toutes les pharmacies et un Dépôt général, à Paris, 13, rue Lafayette. Envoi gratis d'une brochure sur l'anémie et son traitement.

Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

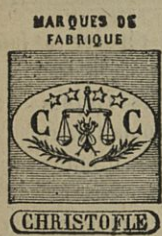
Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE

COUVERTS ARGENTÉS SUR METAL BLANC

Manufacture à Paris, rue de Bondy, 56

RÉARGENTURE ET DORURE

Aujourd'hui que tous nos couverts, sans exception, sont argentés sur **MÉTAL BLANC**, ils ne porteront plus à l'avenir aucun poinçon distinctif de la nature du métal. Nous prions donc notre clientèle de ne plus désigner désormais nos couverts que sous le nom de : **COUVERTS CHRISTOFLE.**

Ils ne seront revêtus que des poinçons ci-après : Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, frères, bijoutiers-orfèvres.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse)

Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux

en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs

de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à

250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pres-

soirs à vendange, système universel Mabillo de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs

à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr.

— Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permet-

tant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de

chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de ren-

dement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation

avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les

machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

— NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines

quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier

des contrefaçons.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTEVILLE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire :

PARIS, 21, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.